

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-194 - R-1
Direction Développement économique et de la promotion
Service
Objet : Innoparc / Vente des lots 4 851 371, 4 851 372 et 4 851 374 du cadastre du Québec au Groupe commercial AMT inc. (terrain situé sur la rue de la Pascaline, secteur Lévis)
Date : 11 octobre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Groupe commercial AMT inc. (AMT) s'est montré intéressé à acquérir de la Ville les lots 4 851 371, 4 851 372 et 4 851 374 du cadastre du Québec, situés sur la rue de la Pascaline (Innoparc), pour la construction, dans un délai de 18 mois, d'un nouvel édifice d'un minimum de 6 400 mètres carrés (68 889,03 pieds carrés) de superficie, destiné à abriter les activités industrielles d'une entreprise active dans le domaine des technologies de mesures tridimensionnelles (3D).

À cette fin, AMT nous a récemment soumis une offre d'achat (voir annexe A) portant sur les lots considérés, pour une superficie totale de 32 547,8 mètres carrés, et ce, au prix de 525 646,97 \$, taxes en sus.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. Autoriser la vente des lots 4 851 371, 4 851 372 et 4 851 374 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 32 547,8 mètres carrés, pour un prix de 525 646,97 \$, plus taxes.
2. Refuser la vente de ces lots, ce qui ne permettrait pas à l'entreprise visée de réaliser son projet d'investissement à Lévis.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Mi-octobre 2016 : conférence de presse pour officialiser ce projet d'investissement

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

La vente générera un revenu de 525 646,97 \$, à raison de 16,15 \$ le mètre carré, ce qui respecte le prix plancher applicable à cette transaction en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour la vente de nouveaux terrains desservis dans l'Innoparc, lequel prix plancher correspond au moindre de :

1. Le coût global d'acquisition au sens de l'alinéa 2 de l'article 6 de la Loi, tel qu'attesté par la Direction des finances (voir annexe B).
2. L'évaluation municipale de cette unité d'évaluation, soit 843 300,00 \$ ou 25,91 \$ du mètre carré, au sens de l'alinéa 3 de l'article 6 de la Loi.

Le requérant nous a déjà remis à l'appui de son offre un chèque visé de 52 500,00 \$ à titre d'acompte. À titre d'information, les frais connexes à la transaction (notaire et arpenteur-géomètre) seront à la charge du requérant.

À noter que ce revenu sera versé à la réserve du développement du territoire.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

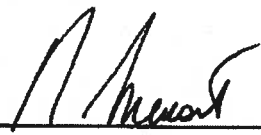
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Lucie Haince, Finances	11-10-2016	Validation du certificat du trésorier
Patrice Gonthier, URBA	11-10-2016	Consulté sur la conformité de l'usage.
Anne-Véronique Michaud DAJ	11-10-2016	Vérification de l'offre d'achat.


RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat du Groupe commercial AMT inc. pour les lots 4 851 371, 4 851 372 et 4 851 374 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-194, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le Groupe commercial AMT inc. et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Liste des pièces jointes : Annexe A : Offre d'achat
 Annexe B : Calcul du prix plancher
 Annexe C : Plan de localisation

Préparé par : Charles Leclerc		Titre d'emploi : Conseiller en développement	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction :			Date : 14 / 10 / 2016

<p>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</p> <hr/> <hr/>

Signature de la Direction générale :  Date : 1 / 11 / 2016




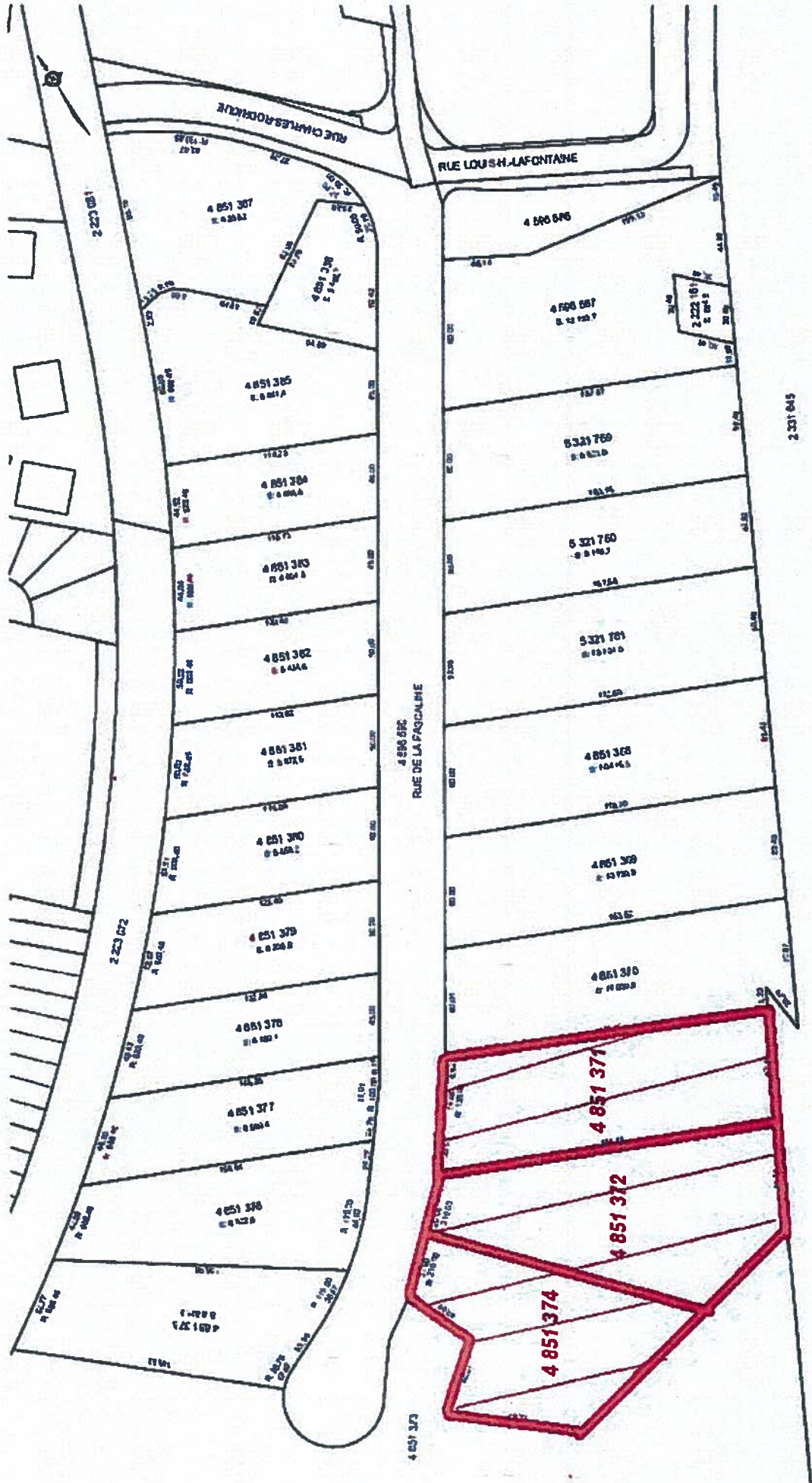
ANNEXE B - DEV-2016-194

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Je, soussigné, Marcel Rodrigue, trésorier de la Ville de Lévis, certifie que le prix de 16,15 \$ du mètre carré (plus taxes applicables) réclamé pour la vente des lots 4 851 371, 4 851 372 et 4 851 374 du cadastre du Québec, (circonscription foncière de Lévis) situé dans l'Innoparc, d'une superficie totale de 32 547,8 mètres carrés, à Groupe commercial AMT inc., est supérieur aux frais encourus par la Ville de Lévis pour l'acquisition de ce lot, tel que défini dans la Loi sur les immeubles industriels et municipaux.

J'ai signé ce 12 octobre 2016


Marcel Rodrigue, CPA, CA
Trésorier



ANNEXE C - DEV-2016-194